



Commune de Créancecy

date de dépôt : 07 novembre 2016  
demandeur : Mairie de CREANCECY, représenté  
par CHAPOTOT Jocelyn  
pour : la mise en conformité de l'école primaire  
et l'aménagement des abords.  
adresse terrain : 5 Rue du Grand Pâquier, à  
Créancecy (21320)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de l'État**

**Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 07 novembre 2016 par la Mairie de CREANCECY, représenté par monsieur CHAPOTOT Jocelyn demeurant lieu-dit Le Village, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la demande :

- pour la mise en conformité de l'école primaire et l'aménagement des abords. ;
- sur un terrain situé 5 Rue du Grand Pâquier, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;  
Vu l'avis favorable de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 29/11/2016 ;  
Vu l'avis favorable du Maire en date du 26/10/2016 ;  
Vu l'avis réputé favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours  
Vu l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 27/01/2017 ;  
Vu l'avis favorable assortie de prescription de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées en date du 27/01/2017 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Voir avis de la commission de sécurité et d'accessibilité, joint au présent arrêté.

Le 20 février 2017

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

